

CONFÉRENCE DES VICE-DOYENS AUX ÉTUDES MÉDICALES POSTDOCTORALES DES FACULTÉS DE MÉDECINE DU QUÉBEC



PAR COURRIEL

Le 29 octobre 2015

Madame Annie Trépanier
Présidente
Fédération des médecins résidents du Québec
630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 1E4

Objet : Libération sans pénalité des résidents dans le cadre de certaines activités

Madame,

Tel que discuté lors de leur 189^e réunion tenue le 30 septembre 2015 et à laquelle une délégation de la FMRQ assistait, les membres de la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales confirment par la présente le renouvellement de leur accord pour la libération des médecins résidents, sans pénalité sur le plan des absences (75 %), afin qu'ils puissent assister aux activités des Journées Carrière (Norme B : B1.3.6), de la Journée du médecin résident (Rôle CanMEDS : professionnel, Norme B : B5.7.4), des visites d'agrément (Rôle CanMEDS : collaborateur, Norme B : B1.3.8), du Colloque annuel sur les PREM en médecine familiale pour les R-1 (Norme B : B1.3.6) et à tout comité ou réunion d'un organisme québécois ou canadien lié aux études médicales ou à l'agrément (Rôles CanMEDS : Leader, professionnel et collaborateur).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de la
Conférence des vice-doyens aux études médicales
postdoctorales des facultés de médecine,

Armand Aalamian
Vice-doyen aux études médicales postdoctorales
Faculté de médecine
Université McGill

c. c. Membres de la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales
Monsieur Jean Guin, directeur général, FMRQ